

DECRET N° 2002-301 du 9 Août 2002  
portant inscription et nomination  
des officiers des Forces Armées  
Congolaises.  
(Régularisation)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VISAS:

Vu l'Acte Fondamental;

DCF/DGAF

Vu la Loi n°17/61 du 16 janvier 1961, portant organisation et recrutement des Forces Armées de la République du Congo;

Vu la Loi n°11/97 du 12 mai 1997, portant organisation et fonctionnement des Forces Armées Congolaises;

Vu l'Ordonnance n°4/99 du 29 juin 1999, portant organisation et fonctionnement de la Police;

DBF/DGAF

Vu l'Ordonnance n°4/2001 du 5 février 2001, portant statut général des militaires et des gendarmes;

Vu le Décret n°70/357 du 25 novembre 1970, portant avancement dans l'Armée;

Vu le Décret n°2001/193 du 11 avril 2001, portant création du Comité de Défense;

DGAF/MDN

Vu le Décret n°2001/198 du 11 avril 2001, portant attribution et organisation du Ministère de la Défense Nationale;

Vu ensemble, les Décrets n°99/1 du 12 janvier 1999 et 2001/219 du 8 mai 2001, portant nomination des membres du Gouvernement.

.../...

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:

DECRETE:

Article Premier: Sont inscrits au Tableau d'Avancement des officiers des Forces Armées Congolaises au titre de l'année 2001 et nommés pour compter du 1er janvier 2001 (1er Trimestre 2001)-régularisation.

POUR LE GRADE DE SOUS-LIEUTENANT:

AVANCEMENT ECOLE:

DROIT PRIVE:

Aspirant	BOSSOUBA	(Venceslas Xavier)	CS
Aspirant	EKOUNDZOLA	(Christian Régis)	CS

COMPTABILITE ET GESTION D'ENTREPRISE:

Aspirant	KALOULOU	Galzas	CS
----------	----------	--------	----

SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION

Aspirant	NGANGA-MALONGA	(Chandra Gildas)	CS
----------	----------------	------------------	----

Article 2: Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 Août 2002

Devts SASSOU NGUESSO..

Par le Président de la République,

Le Ministre à la Présidence,  
chargé de la Défense Nationale,

Le Ministre de l'Economie, des  
Finances et du Budget,

LEKOUNDZOU-Itihi-Ossétoumba.-

Mathias D Z O N.-